

M A I R I E
D E
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
MORBIHAN

Code Postal : 56730
Téléphone 02 97 45 23 15
Mail: contact@saint-gildas-de-rhuys.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024

PUBLICATION DE LA LISTE DES DELIBERATIONS

Décret 2021-1311 et ordonnance 2021-1310 du 7 octobre 2021

L'An deux mil vingt-quatre, le 10 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS s'est assemblé en mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Alain LAYEC, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 3 décembre 2024.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : A. Layec, J.Teurnier-Leclerc, F.Pinel, M. Abela, A. Ouvrard, C. Colombier, J. Barçon, M.A Le Petit, F.Huchet, G.Bieuzen,, F. Massot, E. Messant-Le Derff et A. Gantier.

Absents excusés : R. Fardel (procuration à F. Massot)
A. Mauffret (procuration à F. Huchet)
Y.Rollin (procuration à J. Teurnier-Leclerc)

Absentes : G.Cadoret, C. Palmier et A. Louis.

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire

Vérification du quorum

Désignation du secrétaire de séance : J. Barçon

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 octobre 2024 :
Adopté à l'unanimité**

Décisions prises par Monsieur le Maire sur délégation du conseil municipal depuis le 24 octobre 2024.

- *Signature le 25 octobre 2024 de la convention de mise à disposition du local 3b du pôle Santé Lokentaz à l'ADMR,*
- *Signature le 26 novembre 2024 de la convention de partenariat financier avec la Commune de Sarzeau pour l'accueil des enfants scolarisés dans les écoles publiques.*

2024_12_01 INTEGRATION DU GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC GMVA POUR LA COLLECTE DES BIODECHETS DES BATIMENTS COMMUNAUX

Considérant l'importance de collecter les biodéchets de ses bâtiments communaux et la nécessité de se conformer à la loi AGECE ;

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

1. **D'adhérer à la convention de groupement de commandes de collecte des biodéchets** coordonnée par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour la collecte des biodéchets des bâtiments communaux ;
2. D'inscrire un budget relatif à la collecte de biodéchets chaque année selon les besoins recensés à fournir et les coûts du marché public en groupement de commande ;
3. **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'adhésion à ce groupement de commande, ainsi que les marchés publics relatifs à la collecte des biodéchets, en conformité avec les conditions définies dans l'appel d'offres diffusé par GMVA ;

2024_12_02 DPMEC : PROCEDURE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de suivre l'avis rendu par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ;
- Précise que la commune organisera une évaluation environnementale
- Autorise Monsieur le Maire à organiser la consultation du public.

2024_12_03 DEMANDES DE SUBVENTION DE L'ECOLE POUR SORTIES SCOLAIRES 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 75% le taux de participation à ce programme de sorties scolaires dans la limite d'un coût total de 18 684 €.

2024_12_04 TRAVAUX DE RENOVATION KERUZEN 3 : DEPLACEMENT PROVISOIRE DU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UN KIOSQUE BANCAIRE AVEC LE CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition temporaire d'un kiosque bancaire avec le CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN,
- Précise que la mairie fournira au CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant la parcelle mise à disposition.

2024_12_05 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL POUR L'EXPLOITATION D'UNE ACTIVITE SAISONNIERE DE RESTAURATION AU GOH VELIN.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la mise à disposition d'un emplacement au Goh Velin selon les caractéristiques ci-dessus ;
- Autorise M. le Maire à procéder à une mise en concurrence en ce sens ;
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour conclure une convention de mise à disposition avec le candidat mieux-disant, après analyse des dossiers par la commission vie économique.

2024_12_06 CONVENTION DE SERVITUDE DE RESEAUX AUPRES D'ENEDIS.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la servitude correspondante avec ENEDIS, chemin JB Le Bot.

2024_12_07 VOTE DES TARIFS ET REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2025.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de voter les propositions dont le détail figure en annexe de la présente délibération.

2024_12_08 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1.

Après avis favorable de la commission des finances en date du 12 novembre 2024, le Conseil municipal vote la présente décision modificative n°1 à l'unanimité.

2024_12_09 ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'admettre en non-valeur les créances de la Commune dont le détail figure en annexe de la présente délibération,
- D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets correspondants.

2024_12_10 AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE D'ENGAGER ET LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS N-1.

Après avis favorable de la commission des finances en date du 12 novembre 2024, le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

2024_12_11 INDEMNITES DE FONCTION ELUS.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de voter la majoration des indemnités de fonction des élus conformément à l'article L133-16 du code du tourisme.

2024_12_12 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET TRANSFORMATION DE POSTE

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver la transformation de poste et de modifier le tableau des effectifs en remplaçant l'emploi créé au grade de technicien principal de 1^{ère} classe par l'emploi à créer au grade d'Ingénieur à temps complet à compter du 15 décembre 2024.

2024_12_13 INSTAURATION REGIME INDEMNITAIRE FILIERE POLICE MUNICIPALE.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte la proposition de Monsieur le Maire,
- Inscrit au budget les crédits correspondants.
- Précise que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

2024_12_14 CONVENTION GENERALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES DU CDG 56

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L452-30 et L 452-40 et suivants,

Décide d'autoriser le Maire à signer la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

2024_12_15 ADHESION A L'ASSOCIATION MORBIHANNAISE DES PLUS BELLES BAIES DU MONDE

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'adhérer à l'association morbihannaise des Plus belles baies du monde.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

J. BARÇON

Alain LAYEC